

Je veux profiter pleinement de mes séjours à la montagne

SAISON
DU 01/11/2009
AU 31/10/2010

Formule Glisse

vous êtes couvert **24 h/24 et 7 jours/7** en cas **d'accident** lors de la pratique à titre d'amateur des sports de neige et de glace, ainsi que pour vos randonnées pédestres l'été (frais de secours et d'évacuation).

• Qui peut en bénéficier ?

Vous-même et votre famille* (à partir de 3 personnes) dans le cadre des deux formules « Famille », sous réserve que la résidence principale des bénéficiaires soit située dans l'un des pays ci-dessous : les pays de l'Union européenne, l'Andorre, le Liechtenstein, la principauté de Monaco, la Norvège, la Suisse.

• Pour quelle durée ?

Au choix : pour une durée temporaire avec un tarif « journée » (nombre de jours x tarif à la journée) ou une saison avec un tarif « saison ».

• Pour quels sports ?

Pour la pratique à titre d'amateur du ski de descente, du ski sur piste et hors piste, y compris le snowboard (surf des neiges et monoski), du télémark (ski nordique) et du skiboard (miniskis ou patinettes), du ski de fond, du ski de patinage, du skating (ski à pas de patineur), des raquettes à neige, des patins à glace et de la luge. L'alpinisme et la varappe à titre amateur sont également couverts à la condition qu'ils soient pratiqués sous la responsabilité d'un professionnel (moniteur, guide). La randonnée pédestre l'été est couverte.

• Quelles garanties avec quelles formules ?

Formule « Référence » : En cas d'accident, survenant lors de la pratique à titre d'amateur de sports de neige et de glace, nous prévoyons notamment l'organisation et la prise en charge des secours, d'un rapatriement, des frais médicaux et des frais liés à votre séjour (forfaits, etc.), dans les limites définies par les conditions générales.

Formule « Confort » : En cas d'accident ou de maladie, vous bénéficiez de l'ensemble des garanties de la Formule Référence + des garanties telles que la Responsabilité Civile, l'Individuelle Accidents, la Protection juridique, etc. (dans les limites définies par les conditions générales).

POUR TOUTE INFORMATION ET SOUSCRIPTION

**Adressez-vous à votre interlocuteur habituel
ou contactez AXA Assistance au 01 55 92 41 50**

TARIFS SAISON 2009-2010

FORMULES		REFERENCE		CONFORT	
Tarifs TTC, TVA au taux légal en vigueur		<i>Individuelle</i>	<i>Famille*</i>	<i>Individuelle</i>	<i>Famille*</i>
JOURNÉE	De 1 à 8 jours	20 €	59 €	27 €	90 €
	De 9 à 16 jours	24 €	72 €	33 €	98 €
SAISON	SKI SAISON (sports de neige et de glace définis aux conditions générales)	31 €	92 €	42 €	115 €
	SKI DE FOND (sports de neige et de glace définis aux conditions générales)	16 €		23 €	
GROUPE DE 10 À 30 PERSONNES (partant aux mêmes dates)		- 15 % à valoir sur le tarif de base individuel			
GROUPE DE 31 PERSONNES ET PLUS (partant aux mêmes dates)		- 25 % à valoir sur le tarif de base individuel			

* **famille** : toute personne nommément désignée au bulletin de souscription, son conjoint de droit ou de fait ou toute personne liée au bénéficiaire par un Pacs, leurs enfants célibataires âgés de moins de 25 ans vivant au lieu de résidence principale et fiscalement à sa charge.



TABLEAU DES GARANTIES

Votre problème	REFERENCE	CONFORT	Notre solution	Nous prenons en charge
Vous êtes accidenté pendant la pratique d'un sport garanti sur piste ou hors piste	*	*	Frais de secours	les frais de traîneau, de recherche en montagne et d'hélicoptère. • sur piste : frais réels • hors piste : à concurrence de 15 250 €
Vous avez un problème médical grave	*	*	Rapatriement médical	le transfert vers l'hôpital ou votre domicile ainsi que le retour des membres de la famille et la récupération du véhicule si personne ne peut le conduire.
En cas de décès	*	*	Rapatriement de corps	les frais de rapatriement vers le lieu d'inhumation dont les frais de cercueil à concurrence de 770 €.
Vous êtes hospitalisé(e)	*	*	Remboursement des frais médicaux	en complément de tout régime de prévoyance • Pour la formule « REFERENCE » : à concurrence de 2 290 € dans le pays de domicile et de 3 820 € à l'étranger. • Pour la formule « CONFORT » : à concurrence de 3 050 € dans le pays de domicile et de 4 580 € à l'étranger.
Vous avez un problème médical, vous avez fait appel à l'assistance et vous êtes dans l'impossibilité de skier	*	*	Remboursement des forfaits	les forfaits de + de 3 jours des remontées mécaniques et des cours de ski à concurrence de 23 € par jour (plafond : 153 €) à partir du jour qui suit l'incident.
Vous êtes rapatrié	*	*	Indemnité de frais de séjour	le remboursement des frais de séjour à concurrence de 46 € par jour (plafond : 230 €) à partir du jour qui suit l'accident.
Vous avez besoin de renseignements ou de transmettre des messages urgents	*	*	Accueil téléphonique	7 jours sur 7 et 24 H / 24.
Un membre de votre famille est hospitalisé plus de 6 jours ou décède.	*	*	Retour anticipé	• soit le trajet Aller/Retour d'un bénéficiaire, • soit le trajet retour du bénéficiaire et celui des membres de sa famille également bénéficiaires.
Vos enfants mineurs restés seuls au domicile ont besoin d'être transportés vers un hôpital	*	*	Frais de transport en ambulance	la totalité des frais sur prescription médicale et en vue d'une hospitalisation.
A l'étranger, vous ne trouvez pas un médicament indispensable et prescrit avant le départ	*	*	Envoi de médicament	la recherche du médicament et s'il est disponible, ses frais d'acheminement.
Vous êtes hospitalisé(e) plus de 5 jours suite à un problème médical	*	*	Acheminement d'un proche	le transport aller / retour et 6 nuits d'hôtel à concurrence de 77 € par nuit.
			Frais de téléviseur	la totalité des frais à concurrence de 77 €.
Vous causez un accident à un tiers	-	*	Responsabilité civile vie privée à l'étranger	la totalité des frais engendrés à concurrence de 3 049 000 € par sinistre.
Vous causez un accident à un tiers ou vous êtes accidenté par un tiers	-	*	Protection juridique	les frais de procédure, d'enquête et d'expertise ainsi que les honoraires d'avocat à concurrence de 7 630 €.
Vous êtes victime d'un accident ou en cas de décès à l'étranger	-	*	Individuelle accidents à l'étranger	le versement d'un capital maximum de 7 630 €.
Suite à un rapatriement vous êtes immobilisé plus de 5 jours seul à votre domicile	-	*	Aide ménagère	l'intervention à concurrence de 10 heures.
Vous devez régler une caution pénale ou des frais d'avocat à l'étranger	-	*	Caution pénale / frais d'avocat à l'étranger	jusqu'à 15 250 € d'avance pour la caution pénale et 3 050 € pour les frais d'avocat.
Votre paire de ski se brise suite à un accident en station	-	*	Location d'une paire de ski équivalente	la location à concurrence de 11 € par jour pendant 6 jours.
Suite à des intempéries la majorité des remontées mécaniques sont arrêtées plus de 24 heures	-	*	Remboursement du forfait de remontées mécaniques	le remboursement avec un maximum de 3 jours sur attestation de la Régie des remontées mécaniques.

Document non contractuel.

Légende : * garantie acquise.

Conditions générales disponibles
auprès de votre interlocuteur habituel
ou sur notre site internet :

www.axa-assistance.fr

AXA Assistance France Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances, 6, rue André Gide - 92320 Châtillon - Tél. : 01 55 92 40 00 - Télécopie : 01 55 92 40 60. S.A. au capital de 7 275 660 euros, RCS Nanterre 451 392 724 - Code APE 6512Z. N° TVA Intracommunautaire FR 81 45 13 92 724. AXA Assistance France Assurances est soumise à l'Autorité de Contrôle prudentiel située 61, rue Taitbout 75009 Paris - France

 **ASSISTANCE**
réinventons / le service